

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 19/02/2014

### TVA - Liquidation - Taux - Services d'aide à la personne

---

#### Séries / Divisions :

TVA - LIQ, ANNX

#### Texte :

Les documents relatifs aux services à la personne sont mis à jour des taux de TVA de 10 et 20 %.

Par ailleurs, il est confirmé que sont exclues du bénéfice des taux réduits les prestations de services rendues par des organismes opérant en tant que simples mandataires, y compris les frais de gestion qu'ils facturent aux employeurs conformément à l'[article L. 7233-1 du code du travail](#).

#### Actualité liée :

X

#### Documents liés :

[BOI-TVA-LIQ-20-20](#) : TVA - Liquidation - Taux - Prestations de services imposables au taux normal

[BOI-TVA-LIQ-30-20-80](#) : TVA - Liquidation - Taux réduits - Services d'aide à la personne

[BOI-ANNX-000223](#) : ANNEXE - TVA - Tableau récapitulatif des modalités déclaratives et ventilation des services d'aide à la personne par taux de TVA (art. 86 de l'annexe III au code général des impôts)

#### Signataire des documents liés :

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale